



## Communiqué de presse : Audition de ProxiVision pour la TNT : La Fédération demande au CSA un moratoire sur l'attribution de canaux hertziens

La Fédération des Vidéos des Pays et des Quartiers a demandé au CSA un moratoire de deux ans pour l'attribution d'au minimum un canal en TNT.

Lors de son audition, la Fédération a demandé au CSA de se positionner clairement par rapport à la place des télévisions associatives dans le paysage audiovisuel français. Prenant acte de la tendance à privilégier, à travers la procédure et les règles financières, les projets commerciaux uniquement, la Fédération a demandé au CSA de ne pas faire de la loi d'août 2000 une loi alibi, ce qu'elle est pour l'instant.

Fondé sur les productions des télévisions participatives de proximité un peu partout à travers la France, ProxiVision est un projet de « décrochage national » de télévisions locales. Cette organisation fortement fédéraliste est un garant de pluralisme, dans un paysage audiovisuel français largement homogène, dominé par les télévisions commerciales.

En insistant sur la légitimité de son projet, la Fédération a pointé les freins que les initiatives associatives rencontrent.

- une procédure inadaptée aux réalités de la vie associative
- une interprétation de la loi exagérément portée sur les critères économiques, au détriment des autres critères inscrits dans la loi (pluralisme, intérêt du téléspectateur, place des télévisions associatives, etc.)

La Fédération a donc proposé au CSA de geler au minimum une fréquence nationale en TNT, en attendant que les conditions de viabilité des télévisions associatives soient réunies.

De plus, la Fédération demande à ce que le CSA, dans sa politique générale, prenne effectivement, concrètement, en compte la participation des télévisions associatives au paysage télévisuel, notamment en pratiquant une politique de « must carry » au profit des tés associatives quels que soient les réseaux. Cette prise en compte devant aussi se traduire par un aménagement des procédures du CSA pour que les modes d'attributions correspondent aux réalités de la vie associative.

### Contact :

**Antoine Dufour**  
**06 64 13 54 42**  
**[Antoine1364@hotmail.com](mailto:Antoine1364@hotmail.com)**

coordination :  
Antonin Serpereau  
06 33 02 44 27  
[info@vdpq.org](mailto:info@vdpq.org)